



PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE (*Absent du point 7 au point 12. Présent pour le point 8 évoqué après le point 12*), Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT.

Absents :

Marie-Thérèse BRUZAUD donne procuration à Monique GAILHOU
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Muriel ROSSI
Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Madame Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 21h20.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2019

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE indique que selon lui la proposition d'installation de la future Maison France Services prioritairement dans les locaux de la trésorerie, au moins de façon provisoire, n'a pas été évoquée en Conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

AFFAIRES GENERALES

2. Adhésion de la commune de Banios au SIAEP de la Vallée de l'Arros

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération, en date du 19 juillet 2019, la commune de Banios demande le transfert de la compétence eau potable au SIAEP de la vallée de l'Arros et que le 1er octobre 2019, le comité syndical du SIAEP a accepté la demande d'adhésion de la commune de Banios.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle demande.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion au SIAEP de la vallée de l'Arros de la commune de Banios.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Location d'une salle au Centre culturel du moulin

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location pour une salle au Centre Culturel du Moulin dans le cadre d'une activité professionnelle de cours de Qi Gong (gymnastique asiatique de santé). Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 150 € par an pour une utilisation d'une heure et demie à l'association Syntonie à partir du 1^{er} octobre.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

4. Convention de prestation SIG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de création d'un service d'information géographique du Syndicat mixte des Coteaux, en intégrant notamment les données cadastrales. Ce SIG a pour but de compiler plusieurs données et d'en avoir plus facilement et rapidement accès.

Il est procédé en séance à une illustration des potentialités de ce service.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de prestation du service d'information géographique auprès du Pays des coteaux avec une contribution financière de 0,75 € par habitant la première année et 0,20 € par habitant les années suivantes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Coupes de bois 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2020. Monsieur David PAMBRUN précise qu'il y avait eu du retard sur les coupes car la forêt vieillit au Moura. Monsieur le Maire propose d'approuver le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Année prévue d'aménagement	Proposition ONF
3	Irrégulière	2,7	2020	2020
12	Amélioration indifférenciée	7,76	2021	2020
15	Amélioration indifférenciée	12,43	2021	2020

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Coupe affouagère parcelle 16.a

Monsieur le Maire expose la proposition de l'Office National des Forêts concernant la coupe affouagère de la parcelle 16.a. Monsieur le Maire propose de suivre cet avis et d'accepter la délivrance en bloc et sur pied en 2019 de la coupe affouagère E.A. N°19Z03571DE Canton Le Moura, parcelle 16.a, d'une contenance de 6,65ha et de demander que l'exploitation de la coupe soit faite par les affouagistes après partage et sous la responsabilité de Messieurs Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT. Monsieur David PAMBRUN rappelle que c'était une coupe que l'ONF voulait broyer et que c'est mieux qu'elle soit valorisée par l'affouage.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Demande d'installation d'un coin nature à l'école élémentaire

(Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE quitte temporairement la séance pour raisons personnelles à 21h45).

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la Directrice de l'école élémentaire Josette FOURCADE d'autorisation d'installation d'un coin nature ainsi que de l'utilisation des terrains de rugby. Il propose de l'habiliter à signer une convention avec l'école ainsi qu'un avenant avec Tournay Sports pour préciser l'autorisation qui est faite à l'école sur ces créneaux (sur les temps scolaires non utilisés par Tournay Sports).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Concernant l'initiation à l'occitan dont le Conseil municipal du 17 juillet 2019 avait reporté l'examen, il n'est pas donné suite à cette sollicitation de 650 euros par classe. La directrice en assure l'initiation.

8. Demande de la communauté de communes concernant le poste de relevage de la ZA du Rensou

(Ce point est traité après le point 12, de 22h30 à 22h45).

Monsieur le Maire évoque l'historique de la Zone d'Activités du Rensou qui a conduit la communauté de communes à faire cette demande à la commune. Au moment de la vente du terrain central de la ZA, la communauté s'est aperçue qu'il y avait un poste de relevage. La zone a été aménagée par la CCCVA et le poste de relevage a été créé par celle-ci mais elle demande désormais qu'il soit transféré dans le patrimoine assainissement de la commune.

La SAUR, délégataire assainissement, précise que c'est la CCCVA qui est propriétaire et que le poste de relevage est toutefois inclus dans le contrat de Délégation de Service Public conclu entre la SAUR et la commune.

Madame Blandine CARATY affirme qu'à terme la compétence assainissement ira à la communauté de communes. Elle ne voit donc pas d'intérêt à régulariser le transfert de propriété dans ce sens inverse.

Monsieur le Maire indique que la SAUR précise qu'avant le transfert, il faudrait que le propriétaire actuel, la CCCVA, remette l'ouvrage en état.

Monsieur le Maire affirme qu'il n'est pas hostile au principe de récupérer le poste de relevage dans le domaine communal, tout en sachant qu'il est déjà inclus dans le contrat de DSP, à condition que la CCCVA réalise les travaux de remise en état, estimés par la SAUR à environ 15 000 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Demande de mise à disposition de la Halle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Monsieur MONILENGAULT de l'association Classic Auto Pyrénées pour la location de la salle de la Halle de la mairie pour le réveillon du 31 décembre 2019. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 100 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Transfert du collège

Monsieur le Maire rappelle que Tournay est le seul collège du département à ne pas avoir encore été transféré administrativement au Département. La commune avait conservé deux logements associés et le Département deux autres, ce qui pose le problème de l'absence de copropriété possible sur le domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Département acceptant le transfert du collège assorti de l'indemnisation de la commune pour les deux logements à hauteur de 50 000 € et sollicite l'habilitation à signer l'acte administratif.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

11. Demande de fonds de concours Défense Incendie à la CCCVA

Monsieur le Maire rappelle l'article L5214-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales et indique que la communauté de communes a voté par délibération D91-2018 la mise en place d'un fonds de concours « Défense Incendie » afin d'aider les communes dans la création ou l'amélioration des équipements de lutte contre l'incendie. Plusieurs anomalies sur les hydrants de Tournay ont été constatées par le SDIS des Hautes-Pyrénées. Le montant a été chiffré par la SAUR à 9 054,79 €

HT comprenant un poteau incendie rue de la côte, un poteau incendie impasse des prunus, un poteau incendie avenue de Bagnères, ainsi que des petits travaux sur un poteau impasse de Bagnères et sur le point d'aspiration rue de la Serre.

Monsieur le Maire propose de solliciter le versement d'un fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 50 % soit 4 527,39 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

12. Subventions pour la maison de santé

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil municipal de l'accord de subvention de l'Etat au titre du FSIPL de 366 392 € qui viennent s'ajouter au 80 000 € pour l'acquisition et 45 000 € de la communauté de communes ce qui porte pour l'instant de taux de subvention à 55 %.

Monsieur Frédéric PERRET demande quand le projet va commencer. Monsieur le Maire dit qu'on en ait au choix du SPS et du Contrôleur technique et les marchés devraient être attribués avant la fin du mandat, avec un démarrage possible des travaux aussitôt après.

Madame Blandine CARATY demande où en est le projet de santé. Monsieur le Maire répond qu'il a été finalisé par les professionnels de santé, et présenté en septembre au comité départemental de l'ARS. Celui-ci en a validé le contenu mais a ajourné sa transmission au comité régional de l'ARS en attendant la signature de deux médecins.

Monsieur Francis ARTIGUE demande où en est la recherche de médecins. Monsieur le Maire indique qu'il y a un problème de désertification médicale qui touche également Tournay. Un médecin part à la retraite et un autre a décidé de quitter la commune à la fin de l'année.

(Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE réintègre le Conseil municipal à 22h15).

Monsieur Jean-Claude DELAS indique que rien qu'en 2018, il y a eu 1000 médecins généralistes de moins en France, et ce comme chaque année.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE estime que la municipalité a une part de responsabilité dans le fait que les médecins partent.

Monsieur le Maire estime pour sa part que la commune n'est pas responsable du fait que deux médecins quittent la commune alors que celle-ci porte justement un projet de maison de santé permettant d'apporter une solution à ce problème général dans quelques mois seulement.

Il constate que le médecin partant en retraite n'a pas su ou pu trouver de stagiaire pour le remplacer, et regrette que l'autre médecin n'ait pas souhaité suivre la formation de maître de stage qui conditionne la recherche de médecins stagiaires.

Il estime donc que la commune n'est pas davantage responsable que ce médecin n'ait pas estimé pouvoir conserver seul le local privé actuellement loué par le cabinet médical de la gare, ainsi que le secrétariat de ce cabinet dans l'attente de l'ouverture de la maison de santé qui devrait attirer de nouveaux professionnels.

Il estime donc le départ de celui-ci d'autant plus incompréhensible que ce dernier a lui-même, en qualité de président de l'association des professionnels de santé, plaidé en faveur du projet communal auprès de la communauté de communes et signé le projet de santé quelques jours avant d'annoncer son départ.

Il informe par ailleurs le conseil que ce médecin n'a pas formalisé auprès de la commune, ni de la communauté de communes, son intention de solliciter la prise en charge par le contribuable des frais de secrétariat de son cabinet, et précise qu'une telle perspective lui aurait semblé difficilement envisageable, étant précisé que le loyer mensuel pour un médecin ne devrait pas dépasser 200 €.

Il indique en outre qu'il respecte la position du médecin du cabinet de la place de ne pas s'associer au projet de santé et de ne pas intégrer la future maison de santé, tout en précisant qu'il se réjouirait que cette position de principe évolue.

Il signale enfin que de nombreuses collectivités, y compris dans le département, confrontées à ce type de problème, font appel à des cabinets spécialisés de recrutement de médecins, français ou étrangers, moyennant des honoraires importants, de l'ordre de 15 000 €, et n'exclue pas que la commune doive s'orienter vers ce type de prestations si les démarches qu'elle a engagées dans la perspective de l'ouverture de la future maison de santé s'avéraient infructueuses.

13. Tarifs ALSH d'octobre à décembre 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay d'octobre 2019. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Aquarium et Cité de l'océan à Biarritz le 25 octobre 2019 : Quotient 1 : 21 €, Quotient 2 : 23 €, Quotient 3 : 25 €, Quotient 4 : 27 €, Quotient 5 : 29 €, Quotient 6 : 31 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY.

14. Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires pour les frais de personnel en raison du remplacement d'agents titulaires en maladie. En compensation, l'assurance statutaire verse des indemnités à la commune, de telle sorte que cela est budgétairement neutre. Il propose donc de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2019 :

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES					
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	012	6413	Personnel non titulaire	15 000,00 €
TOTAL					15 000,00 €
RECETTES SUPPLEMENTAIRES					
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	F	013	6459	Remboursement sur charge de sécurité sociale et de prévoyance	15 000,00 €
TOTAL					15 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Redevance d'occupation temporaire de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du gérant du Bar La Bastide de privatisation de 3 places de stationnement sur la place d'Astarac lors de certaines animations particulières.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance d'occupation temporaire à 20 € par jour pour ce type d'opération, et pour chaque demandeur potentiel, en précisant que cette même occupation a été attribuée gratuitement lors de la fête locale.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE trouve que c'est un peu ridicule de faire payer quelqu'un qui essaye de faire vivre le village.

Monsieur le Maire indique que l'occupation du domaine public à titre gratuit par un occupant privé exerçant une activité commerciale est illégale, et que la demande présentée, qui constitue une demande supplémentaire ponctuelle par rapport à l'occupation permanente du trottoir pour la terrasse, est liée à des animations particulières pour lesquelles il est logique d'imaginer que le demandeur, qui engage différents types de frais à cet effet, escompte naturellement une rentabilité de l'opération pour le compte de son commerce, même si toute opération commerciale de ce type est par nature risquée pour tout opérateur économique.

Madame Monique GAILHOU indique également que cela bloque des places de stationnement, il faut donc limiter cette contrainte moyennant le paiement d'une redevance.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

SERVICES MUNICIPAUX

16. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Jusqu'à présent, un agent occupé une fonction en CDD, remplaçant un emploi aidé. Le besoin étant permanent, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} novembre 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Jusqu'à présent, un agent occupé une fonction en CDD, remplaçant un emploi aidé. Le besoin étant permanent, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur au grade d'adjoint territorial d'animation à compter du 1^{er} novembre 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

18. Demande de subvention de fonctionnement de l'association du Jumelage Tournay La Vraie-Croix

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association du jumelage Tournay La Vraie-Croix. Il propose de reconduire la subvention pour un montant de 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Demande de subvention de fonctionnement du Club de l'amitié de l'Arros

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention du Club de l'amitié de l'Arros. Il propose de reconduire la subvention pour un montant de 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Demande de subvention de fonctionnement de l'association des Bastides des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de cotisation de l'association des Bastides des Hautes-Pyrénées. Il propose de d'accepter la cotisation à 0,50 €/par habitant soit 632 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE et Monique GAILHOU.

21. Demande de subvention de fonctionnement de l'association France Alzheimer

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association France Alzheimer. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

22. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°1421, 1422, 1424 et 1426 (11 avenue de Tarbes)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle E n°650p Lot A (La Serre)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle E n°650p Lot B (La Serre)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle B n°1235 (rue du Général Leclerc de Hautecloque)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

26. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°217, 668, 670 (39 avenue de Tarbes)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

27. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle E n°357 (2 rue de la République)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

28. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles E n°1238, 1243 et 1245 (20 rue de la côte)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rajoute la Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle E N°1151 (11 rue de la serre).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association AFM Téléthon. Il propose de ne pas donner suite à cette demande, la mairie mettant déjà à disposition des locaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la tenue d'une réunion à venir avec le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets. Les emballages à mettre dans le bac jaune vont évoluer.

Monsieur le Maire donne à ce sujet lecture d'une pétition reçue à titre informatif adressée par un collectif d'usagers au SMECTOM, qui demande la suppression du plafond des 26 passages par an pour l'accès à la déchetterie. Monsieur le Maire indique que s'il est normal qu'un contrôle soit instauré pour éviter l'accès de professionnels à une déchetterie dédiée aux déchets ménagers, il comprend une telle demande de la part de certaines personnes se trouvant dans l'obligation de faire de nombreux passages, car ne disposant pas de remorques, et estime que ce seuil aurait pu être initialement supérieur dans un premier temps, puisqu'aucune limitation n'existait précédemment.

Monsieur Frédéric PERRET relève qu'il y a beaucoup de jeunes qui trainent, qui cassent et qui laissent beaucoup de déchets aux abords du stade. Il se demande ce que la commune pourrait faire.

La séance est levée à 23h20.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 13 janvier 2020, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Jean-François DUBARRY,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,